

Décision n° 20230049
portant délégation de signature accordée
à **Madame Isabelle LEFFRAY**
Agence comptable

L'Agent comptable du Crous Bretagne

Vu le Code de l'éducation et notamment son article R. 822-13 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision en date du 1^{er} décembre 2023, portant nomination de M David EGASSE dans l'emploi d'agent comptable du CROUS de Rennes à compter du 01/01/2024 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 portant nomination de Mme Isabelle LEFFRAY à l'agence comptable du Crous Bretagne à compter du 1^{er} septembre 2023.

DECIDE

• **Article 1**

La présente délégation est consentie dans le respect des procédures internes en vigueur. Son champ d'utilisation recouvre celui des attributions de chaque délégataire et respecte le principe selon lequel une personne n'utilise pas sa délégation pour ce qui la concerne personnellement.

Madame Isabelle LEFFRAY, dans sa mission de contrôle des dépenses de fonctionnement et de tenue de la caisse, reçoit délégation à l'effet de :

a) *Délivrer et signer, tous les actes relatifs à :*

- Visa et règlement des liquidations de dépenses de fonctionnement dans ORION (tous financements – 001, 002, 55A,026 ...),
- Validation des Tiers dans ORION,
- Saisie et règlement des réimputations aux fournisseurs,

- Payer des aides en espèces et encaisser des recettes en espèces à la caisse (accès aux coffres) et par CB,
- Reconstitution des avances aux régies par DFTNET, en remplacement
- Saisie et encaissements des chèques sous ORION

b) *Signer tous documents et correspondances afférents :*

- Aux échanges avec les fournisseurs.

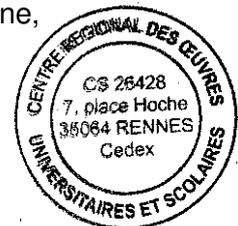
- **Article 2**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Crous Bretagne.

La décision n°20220901 est abrogée à compter du 31 décembre 2023.

Fait à Rennes, le 14/12/2023

L'Agent Comptable
du Crous Bretagne,



David EGASSE